

**REUNION DE CONCERTATION DES MINISTRES CHARGES DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA**

(Ouagadougou, le 4 juin 2004)

**DECLARATION DES MINISTRES CHARGES DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA**

Nous,

Ministres chargés du Commerce et de l'Industrie des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine  
(UEMOA),

réunis le 04 juin 2004 à Ouagadougou, au Burkina Faso, à l'initiative de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), pour une concertation sur les principaux enjeux des négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales dans lesquelles sont engagés l'Union et ses Etats membres,

Considérant les dispositions des articles 84 et 85 du Traité de l'UEMOA relatives à la mise en œuvre de la politique commerciale commune de l'UEMOA ;

Considérant les Directives du Conseil des Ministres de l'Union donnant mandat à la Commission pour ouvrir et conduire les négociations avec le Royaume du Maroc, la République Tunisienne, la République Algérienne Démocratique et Populaire, la République Arabe d'Egypte et la République du Liban ;

Considérant l'évolution actuelle des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne ;

Considérant le caractère stratégique et vital de la filière coton pour le développement économique et la lutte contre la pauvreté dans les Etats membres de l'UEMOA ;

Constatant avec regret, l'absence d'avancées significatives dans la prise en compte des préoccupations des pays en développement et des pays les moins avancés, notamment africains, dans les négociations sur l'Agenda de Doha pour le Développement ;

Constatant la solidarité de l'Union Africaine, du Groupe des Etats d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et des Pays les Moins Avancés à l'endroit de l'initiative sectorielle en faveur du coton ;

Soucieux d'assurer aux industries de l'Union les conditions d'une saine concurrence ;

Soucieux d'assurer une meilleure harmonisation des positions des Etats membres de l'UEMOA dans les négociations bilatérales, régionales et multilatérales ;

Adoptons la Déclaration qui suit :

1- Nous prenons acte des initiatives entreprises par la Commission de l'UEMOA, dans le cadre de l'exécution des différents mandats de négociation reçus du Conseil des Ministres Statutaire. A cet effet, nous reconnaissons que ces initiatives qui s'inscrivent en droite ligne du Traité de l'UEMOA et des actions identifiées dans le cadre de la mise en œuvre du NEPAD, visent, notamment, le renforcement des échanges commerciaux entre pays africains, dans la perspective de la création du marché commun envisagé par l'Union Africaine.

2- Nous estimons également que ces initiatives doivent préparer l'Union à l'ouverture prochaine de ses marchés qui devrait intervenir aussi bien à la suite des résultats des négociations post Doha que de la conclusion d'un Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne.

3- Dans cette perspective et dans le souci de ne pas retarder davantage la mise en place de cadres juridiques nécessaires au développement des échanges commerciaux et des investissements entre les Etats membres de l'Union et les pays tiers,

nous encourageons la Commission à poursuivre les discussions avec les pays concernés, en vue de déboucher sur la signature d'Accords Commerciaux et d'Investissement qui prennent en compte les intérêts des Etats membres de l'Union.

A cet égard, nous recommandons, préalablement à la conclusion de ces accords, que des études d'impact soient réalisées par la Commission. Ces accords doivent également incorporer des dispositions opérationnelles en faveur de la promotion des investissements.

4- Concernant les négociations de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne, nous réaffirmons la nécessité de la prise en compte de la dimension du développement dans ces négociations et insistons notamment, sur la mise en place de ressources suffisantes pour le financement des ajustements de nos économies, le renforcement des capacités et la mise à niveau des entreprises de l'Union. Aussi nous recommandons à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour soumettre à l'Union Européenne le programme régional de restructuration et de mise à niveau des industries de l'Union, adopté par le Conseil des Ministres en juin 2003.

Par ailleurs, nous demandons à la Commission de jouer un rôle moteur aux côtés du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, dans le processus de négociation pour la conclusion d'un Accord de Partenariat Economique Afrique de l'Ouest - Union Européenne.

5- Constatant que le nouveau cycle de négociations commerciales lancé à Doha constitue un enjeu important pour l'ensemble de nos pays, malgré l'échec de la réunion ministérielle de Cancun, nous réitérons notre engagement à le voir aboutir à des résultats concrets prenant en compte les préoccupations de développement. Par conséquent, nous réaffirmons notre adhésion aux positions communes de négociations de l'Union, adoptées par la Directive N° 06/CM/UEMOA du 26 juin 2003 qui, pour l'essentiel, ne sont nullement remises en cause par l'état actuel des négociations au sein de l'OMC, à l'exception de celles relatives aux questions de Singapour.

Nous réaffirmons également notre adhésion à la Déclaration des Ministres chargés du Commerce de l'Union Africaine réunis à Kigali (Rwanda), les 27 et 28 mai 2004 et intitulée " Consensus de Kigali sur le Programme de travail de Doha après Cancun ".

6- Nous restons préoccupés par la question du traitement spécial et différencié en faveur des Pays les Moins Avancés dans le cadre de ces négociations. A cet effet, nous apportons notre soutien ferme à la Déclaration ministérielle de la Troisième réunion des Ministres du Commerce des PMA, tenue à Dakar les 04 et 05 mai 2004.

7- Concernant l'initiative sectorielle en faveur du coton, nous réaffirmons la nécessité de traiter cette question de manière spécifique, urgente et en dehors des négociations agricoles. Nous réaffirmons également la nécessité de trouver des solutions idoines relatives à la mise en place d'un système de réduction des soutiens internes à la production cotonnière ainsi que des subventions aux exportations en vue de leur élimination totale.

8- Nous réitérons notre demande de prendre des mesures transitoires en faveur des pays en développement africains producteurs et exportateurs nets de coton, notamment par la mise en place d'un fonds de soutien à la filière coton.

9- Outre ces actions visant à assainir le fonctionnement du marché mondial du coton, nous réaffirmons notre objectif d'assurer, avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux, la transformation d'au moins 25% du coton produit dans la zone, à l'horizon 2010.

10- Tenant compte de l'importance et du rôle du coton dans l'économie de l'Union, nous affirmons notre volonté d'œuvrer à l'accroissement de sa production dans les Etats membres avec l'appui des différents partenaires. Nous nous engageons en outre, à prendre les mesures idoines en vue d'améliorer l'accès aux matières premières pour les industries cotonnières.

11- S'agissant de la Onzième Session de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), prévue à Sao Paulo, au Brésil, du 13 au 18 juin 2004, nous notons que les principaux thèmes qui en constituent la base des discussions, sont, pour la plupart, au centre des préoccupations du monde en développement dont font partie les Etats membres de l'UEMOA. Cette session sera consacrée à des thèmes portant entre autres sur les contributions du commerce à la croissance économique et au développement, les avantages comparatifs et les secteurs porteurs, et enfin, le multilatéralisme et le régionalisme.

Nous appuyons les initiatives de la CNUCED visant à renforcer les liens entre le commerce et le développement ainsi que le renforcement des capacités commerciales des pays en développement.

Nous invitons la Commission à s'impliquer davantage dans les réunions des Experts et des Ministres chargés du commerce des Pays les Moins Avancés (PMA), de l'Union Africaine (UA) et des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), afin de renforcer la cohésion du groupe UEMOA-PMA-UA-ACP dans les instances internationales.

12- S'agissant des cas d'entraves tarifaires et non tarifaires constatées à l'occasion des échanges portant sur des produits originaires de l'Union, nous recommandons que des missions de vérification de l'application des réformes de l'Union soient conduites dans les plus brefs délais dans les Etats membres, intégrant l'inventaire des pratiques commerciales illicites et des mesures correctives d'application aisée en vue d'un point à faire aux Conseils des Ministres sectoriel et statutaire.

S'agissant des entraves non tarifaires relevées par la Commission, nous nous engageons, en concertation avec les Ministres des Finances à donner une suite favorable aux mesures proposées par la Commission dans le sens de leur élimination totale dans les meilleurs délais.

13- Nous notons la nécessité d'éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires pour améliorer l'environnement fiscal et la protection des activités de production, et de procéder à une étude sur l'état de l'industrie dans l'Union intégrant les résultats validés des études existantes menées par certaines institutions internationales. Les résultats de ladite étude feront l'objet d'une large diffusion dans l'Union en vue de leur appropriation selon un processus participatif.

En outre nous recommandons fortement l'implication des Ministres du Commerce et de l'Industrie dans le processus décisionnel de mise en œuvre des actions qui seront retenues par cette étude.

14- Nous invitons les Etats membres à accroître les moyens de lutte contre les fraudes commerciale et douanière, et la Commission de l'UEMOA à accélérer l'évaluation du dispositif complémentaire de taxation, en vue de proposer des mesures visant à assurer une meilleure compétitivité aux produits fabriqués dans l'Union.

15- Sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel, ainsi qu'à l'hospitalité qui nous ont été réservés par les autorités du Burkina Faso, nous exprimons à Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, au Gouvernement et au Peuple Burkinabé, notre profonde gratitude.

Fait à Ouagadougou, le 4 juin 2004

Pour la réunion de concertation des Ministres chargés du Commerce et de l'Industrie de l'UEMOA,

Le Président

M. Fatiou AKPLOGAN  
Ministre de l'Industrie, du Commerce,  
et de la Promotion de l'Emploi de la République du Bénin.

==

Copyright ©2010 UEMOA - Tous droits réservés